



Février 2017

## La Direction et le SNB-CGC\* signent un accord dit « salarial » qui ne prévoit RIEN pour les salaires effectifs

Vos d<mark>élégu</mark>és syndicaux :

Permanence TOULOUSE 05 61 10 82 35 06 83 11 98 60

05 57 81 40 46

Site internet CFDT: www.cfdt-courtois.fr



Depuis plusieurs années, l'obligation légale de négocier sur les salaires effectifs est pour la Direction de la Banque Courtois un simple exercice de double langage.

Un accord dit « salarial », ... sans augmentation ni prime collective.

Depuis 2011 : plus aucune augmentation collective  $-1^{\text{ère}}$  rupture. Pour 2017, la Direction et le SNB-CGC\* innovent et signent : plus aucune prime collective ou catégorielle  $-2^{\text{ème}}$  rupture.

Un accord dit « salarial »,

... qui consiste à bloquer des fonds et à cibler sur quelques cadres des mesures éventuelles.

## Blocage de fonds :

- Un <u>sur-abondement</u> pour la 1<sup>ère</sup> tranche du <u>PEE</u>, soit pour 400€ bloqués, 800€ d'abondement... à la condition d'avoir la capacité de verser ce montant dans le PEE et d'accepter que ces sommes soient bloquées 5 ans...
- L'<u>ouverture unilatérale</u> d'un <u>PERCO</u> avec le versement de 300€ par la Banque...sachant que ces fonds sont bloqués jusqu'à la retraite et que les salariés qui quittent l'entreprise (sauf transfert possible) devront en payer les frais de tenue de compte chaque année...

## Mesures éventuelles pour des cadres :

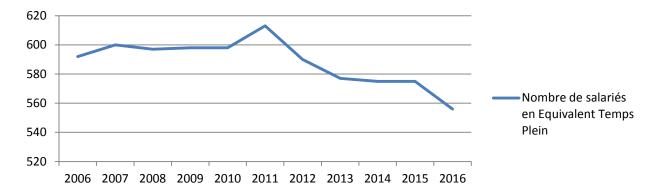
- Ceux qui seraient promus en 2017, bénéficieraient d'un montant minimum d'augmentation de 2.000€ pour la promotion au niveau cadre H et de 2.500€ pour la promotion au niveau I (au lieu des 1.525€ minimum prévus depuis 2006 par accord d'entreprise). Des mesures qui concerneront les quelques salariés qui passeraient cadres en H ou en I en 2017...
- Et une déclaration d'intention d'examiner « attentivement » la situation des cadres de plus de 52 ans dont la RCA est inférieure à 39 k€. Des intentions qui concernent 15 salariés cadres....et sous réserve qu'ils aient été « performants ».

\* CGC = Confédération Générale des Cadres

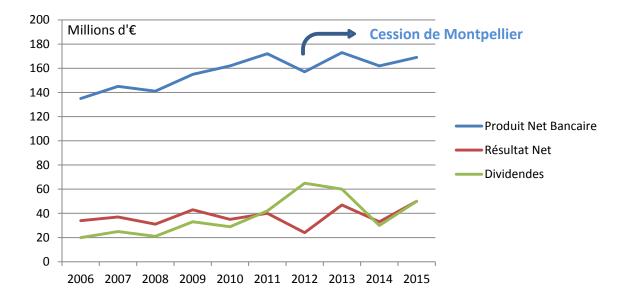
<u>Pourtant, les chiffres de ces dernières années montrent que des mesures salariales</u> collectives sont possibles :

En effet, l'effectif de la banque est en baisse continue, et le PNB poursuit sa croissance, même irrégulière.

Le nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (= EAP) passe sous la barre des 560 en décembre 2016. Moins 43 CDI en 2 ans (sur 2015 et 2016) !!!



## Le PNB 2015 est parmi les 3 meilleurs de ces dernières années.



Le Résultat Net de 2015 a battu tous les records à 50 Md'€ et celui de 2016 sera sur le podium des dernières années.

Les distributions de Dividendes sont depuis 2011 régulièrement égales et même supérieures aux Résultats Nets.

